



Actualité | France

La police traque les voleurs de voitures avec une caméra

JEAN-MARC LECLERC. Publié le 03 mars 2007

Actualisé le 03 mars 2007 : 20h40



Pour dénicher les véhicules volés, un système vidéo de reconnaissance des immatriculations va équiper les voitures de police.

PLACÉ sur le toit d'un véhicule de police, le dispositif ressemble à une boîte à chaussure avec trois yeux perçants. C'est le top de la technologie sécuritaire qui sera présenté lundi au ministre de l'Intérieur, Nicolas Sarkozy, à l'occasion de son déplacement à Marseille pour la « troisième rencontre préfectorale et consulaire sur l'immigration ».



Le système Lapi (Lecture automatisée des plaques d'immatriculation) a vocation à détecter en priorité les véhicules volés. Le chef de patrouille pilote la caméra du bout des doigts, les yeux rivés sur son écran de contrôle. Quand le bloc optique infrarouge, capable de fonctionner la nuit, croise dans son champ de vision une plaque d'immatriculation, il la compare instantanément au fichier des voitures volées par transmission cryptée. Il sait même lire les plaques étrangères. Aux policiers d'appliquer la bonne tactique si l'engin déclenche l'alerte. Lapi interprète non seulement les plaques des voitures à l'arrêt, mais aussi celles d'un véhicule roulant en sens inverse, y compris à grande vitesse.

Placé sur le toit de véhicules de police, le système Lapi compare instantanément les plaques d'immatriculation au fichier des voitures volées.
 DR.

Déjà, en Seine-Saint-Denis, un de ces blocs optiques testé par la Sécurité publique a permis de retrouver une dizaine de véhicules volés et d'arrêter plusieurs malfaiteurs. À Paris aussi le système fonctionne discrètement. La direction de l'ordre public l'a mis à disposition de son service de la circulation et de sa sous-direction chargée de la protection des institutions, pour patrouiller notamment autour des ambassades.

« Le test est plus que concluant », se félicite un haut fonctionnaire de la Préfecture de police. Selon lui, « il ne se passe pas un jour sans qu'une voiture volée ne soit retrouvée grâce à ce système », déjà rebaptisé par les policiers « Lapi slapping », en référence au « happy slapping » désignant ces séquences de violence gratuite filmées dans la rue par les agresseurs à l'aide de téléphones portables, puis diffusées sur Internet comme on exhibe un trophée.

L'expérience de la vidéo de police embarquée a toutefois ses limites. La Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) a seulement autorisé un test sur deux ans de six appareils pour commencer. Les trois premiers équipent des voitures sérigraphiées. Les trois prochains seront installés d'ici à la fin de l'année sur des véhicules banalisés.

Prudence de la Cnil

C'est que le système pourrait se révéler attentatoire aux libertés en cas d'abus. La police assure qu'il ne saurait servir à contrôler les allées et venues du simple citoyen. Prudente, la Cnil a imposé certaines garanties. Aucune consultation du fichier des cartes grises n'est permise. Les numéros de plaque conservés dans la mémoire du dispositif embarqué doivent s'effacer automatiquement au bout de huit jours.

Car le disque dur du système Lapi enregistre tout : les numéros des voitures volées comme ceux des autres véhicules. Pour ceux-là, l'exploitation dans les huit jours avant leur effacement n'est autorisée que si une enquête judiciaire pour un fait grave le justifie. Par exemple, une procédure ouverte après un meurtre ou un acte terroriste dans le secteur des prises de vues. C'est un peu la conséquence de l'enquête sur les attentats de Londres, qui a démontré combien il était important de conserver un temps certaines images. « Le développement du dispositif se justifie, de toute façon, par le fait que les voyous et les poseurs de bombes utilisent souvent des véhicules volés pour commettre leurs méfaits », explique un responsable policier.

Réalisé par la société Sagem, le dispositif Lapi sera aussi utilisé en mode fixe, pour surveiller les points d'accès aux ports. Il peut aussi être placé aux postes frontières. La police a déploré l'an dernier en France plus de 157 000 vols d'automobiles.